

CONSEIL MUNICIPAL
Du mardi 17 décembre 2019
Procès-verbal  Compte-rendu

L'an deux mille dix-neuf, le mardi 17 décembre, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de CRUGUEL s'est réuni à la Mairie de CRUGUEL sous la présidence de M. RIBOUCHON Henri, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 13
" " présents : 10
" " absents : 3

Date de la convocation du Conseil Municipal : le 10 décembre 2019

Présents : Mesdames et Messieurs RIBOUCHON Henri, CARO Fabrice, BOULVAIS David, BESNARD Daniel, FLOQUET Freddy, GUILLAUME Guénolé, LE BRETON Marlène, LE SOURD Michel DIABAT Françoise et DUBOT Yannick,

Absents : Messieurs Alain BONNO et Gilles TATTEVIN, madame Brigitte ETIENNE

Secrétaire de séance : Madame Françoise DIABAT

Pouvoirs : Alain BONNO donne pouvoir à Henri RIBOUCHON
Brigitte ETIENNE donne pouvoir à Freddy FLOQUET



Monsieur le Maire procède à l'appel des conseillers municipaux et constate que 7 membres sont présents, le quorum est atteint.

Validation des pouvoirs

Monsieur le Maire indique qu'il a reçu les pouvoirs suivants :
Alain BONNO donne pouvoir à Henri RIBOUCHON
Brigitte ETIENNE donne pouvoir à Freddy FLOQUET

Approbation du compte-rendu du 21 novembre dernier

A l'unanimité, les membres du Conseil Municipal valident le compte-rendu du 21 novembre dernier.

Désignation du secrétaire de séance

Le Conseil Municipal doit désigner un secrétaire de séance comme le précisent les articles L 5211-1 et L2121-15 du code général des collectivités territoriales.

Conformément à l'article L 2121-21 du code général des collectivités territoriales, il s'agit d'un vote au scrutin secret. Toutefois, le Conseil Municipal peut décider à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret, sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin.

Le Conseil Municipal désigne Françoise DIABAT en tant que secrétaire de séance



1-Budget assainissement : décision modificative

Le Conseil Municipal accepte les modifications suivantes sur le budget assainissement :

Ce lot n'avait pas été chiffré car dans un premier temps il n'avait pas été inscrit dans le périmètre du lotissement (une petite partie du terrain était sur la parcelle d'un particulier)

Lot 16 – 698 m² - Proposition : 17 180 €

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, décident de fixer le prix de vente du lot 16 à 17 180 €.

Prix de vente des lots TVA incluse – prix net, la commune étant assujettie à une TVA sur marge:

Numéro du lot	Surface réelle (m²)	Prix de vente	
Lot 1	Non cessible		
Lot 2	Non cessible		
Lot 3	745	18 500	VENDU
Lot 4	973	24 300	
Lot 5	1017	25 400	
Lot 6	880	21 750	
Lot 7	934	23 400	VENDU
Lot 8	725	18 000	
Lot 9	761	19 000	
Lot 10	859	21 200	
Lot 11	891	22 200	
Lot 12	918	22 850	
Lot 13	822	20 300	VENDU
Lot 14	696	17 150	
Lot 15	703	17 300	
Lot 16	698	17 180	
Lot 17	Non cessible		

(Fabrice CARO entre dans la salle à 20H35

Michel LE SOURD entre dans la salle à 20H43)

4- Modification des statuts du syndicat scolaire du Pays de Josselin

Lors de la réunion du 27 Novembre 2019, le Comité Syndical a validé deux modifications des statuts du Syndicat Scolaire du Pays de Josselin. Ces modifications portent sur :

-l'article 1 avec l'intégration de la commune nouvelle Forges de Lanouée

-l'article 5 pour la contribution financière des communes.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, approuvent les nouveaux statuts (jointes en annexe)

5-Présentation du rapport annuel de PLOERMEL COMMUNAUTÉ

Conformément aux dispositions de l'article L.5211-39 du code général des collectivités territoriales, Le rapport annuel d'activités 2018 de Ploërmel Communauté est présenté aux conseillers municipaux.

6-Travaux à prévoir

***Boucherie**

Peu d'entreprises sont intéressées pour réaliser les travaux de cloisons (panneaux sandwich)

SMI – 35 137 PLEUMELEUC	9 250 € HT
DUBOIS – VANNES	16 273 € HT
FPF – PLOERMEL	12 707.38 € HT

+film protection solaire (porte vitré côté école) 83 € + 230 € = 313 €

Le Conseil Municipal accepte la proposition de l'entreprise SMI de PLEUMELEUC, ainsi que la pose du film solaire.

***Logements à l'étage de la mairie**

Mr le Maire précise que les logements situés à l'étage de la Mairie ont besoin de travaux de rénovation, notamment l'appartement n°2 : mise aux normes électricité, meuble cuisine, peinture des murs, sol vinyle, ponçage escalier, sol – tapisserie et vélux des chambres ...

L'appartement n°1 : mise aux normes électricité + coin cuisine + sol vinyle

***Expo photos permanente**

7 -Compte-rendu de la délégation d'attribution accordée au Maire par le Conseil Municipal

Monsieur le Maire rappelle qu'en l'application de l'article L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, il rend compte des décisions qu'il a prises dans le cadre des délégations d'attributions accordées par le Conseil Municipal (dépenses inférieures à 4 600 €) :

-POISNEUF imprimerie -400 bulletins municipaux – 1 975.60 € TTC

8 -Questions diverses

Travaux d'aménagement du carrefour du bourg : début des travaux le lundi 6 janvier par ERS (rue des Hirondelles), puis le lundi 13 janvier par COLAS. Les travaux engendreront des perturbations de la circulation de janvier à avril, la route sera barrée pendant les travaux. Le Conseil Départemental prévoit la réfection de la chaussée en enrobé vers le 20 avril 2020.

Comptage des lièvres : vendredi 3, lundi 6 et mercredi 8 janvier 2020

Subvention pour les sorties scolaires : l'école prévoit une sortie d'une journée en fin d'année scolaire. Il conviendra de se rapprocher de la commune de LIZIO pour fixer les montants des subventions apportées au RPI. Auparavant la commune de CRUGUEL accordait 20 €/jour/élève de CRUGUEL (plafonnée à 3 jours consécutifs avec nuitée) aide accordée une fois par année scolaire

Fin de la séance à 21H20

Délibérations numérotées de 1 à 8 :